

GE_GERICHTE A/2828/2017 vom 30. Mai 2017

GE Cour de justice, 2017-05-30, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_A_2828_2017

FR: GE_GERICHTE A/2828/2017 du 30 mai 2017

IT: GE_GERICHTE A/2828/2017 del 30 maggio 2017

Erwägungen

E. 4

ème Chambre En la cause Monsieur A_____, domicilié à MEYRIN, comparant avec élection de domicile en l'étude de Maître Thierry STICHER recourant contre MUTUEL ASSURANCE MALADIE SA, sise rue des Cèdres 5, MARTIGNY intimée EN FAIT Vu le recours interjeté le 27 juin 2017 par Monsieur A_____, (ci-après le recourant) contre la décision du 30 mai 2017 de Mutuel Assurance Maladie SA ; Vu la procédure A/404/2019 opposant le recourant à l'office de l'assurance-invalidité du canton de Genève pendant par-devant la chambre de céans, dans laquelle une expertise va être ordonnée. EN DROIT Attendu que conformément à l'art. 134 al. 1 let. a ch. 4 de la loi sur l'organisation judiciaire, du 26 septembre 2010 (LOJ - E 2 05), la chambre des assurances sociales de la Cour de justice connaît en instance unique des contestations prévues à l'art. 56 de la loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales, du 6 octobre 2000 (LPGA - RS 830.1) relatives à la loi fédérale sur l'assurance-maladie, du 18 mars 1994 (LAMal - RS 832.10) ; Que sa compétence pour juger du cas d'espèce est ainsi établie ; Qu'aux termes de l'art. 14 de la loi sur la procédure administrative, du 12 septembre 1985 (LPA - E 5 10), la procédure peut être suspendue lorsque son sort dépend de la solution d'une question de nature civile, pénale ou administrative pendant devant une autre autorité, jusqu'à droit connu sur ces questions ; Qu'en l'espèce, il se justifie de suspendre la présente procédure jusqu'à droit connu dans la procédure A/404/2019 pendant par-devant la chambre de céans, l'expertise ordonnée et la décision rendue dans le cadre de cette dernière étant susceptibles d'avoir une incidence sur la présente procédure. PAR CES MOTIFS, LA CHAMBRE DES ASSURANCES SOCIALES : Statuant sur incident

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.